



Communiqué de presse
9 novembre 2025 – 11h00

Colloque « La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines » des 13 et 14 novembre 2025

En réaction à la polémique entourant la tenue au Collège de France du colloque intitulé « Palestine et Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines » co-organisé les 13 et 14 novembre 2025 par le Pr Henry Laurens, titulaire de la chaire Histoire du monde arabe du Collège de France, et par le Centre arabe de recherches et d'études politiques de Paris (CAREP), le Collège de France tient à rappeler la stricte neutralité de l'établissement au regard des questions de nature politique ou idéologique. Lieu du savoir et de sa diffusion, il ne prône, ni n'encourage, ni ne soutient aucune forme de militantisme. Les seules positions que s'autorise à prendre publiquement le Collège de France portent sur la science, la recherche scientifique et l'enseignement supérieur, qui concernent directement son activité et sa raison d'être.

La nature de notre établissement veut que chaque professeur organise librement ses enseignements, cours, séminaires et colloques, dans le respect des libertés académiques et des conditions de prise de parole publique des chercheurs telles qu'elles sont définies par la loi dans le Code de l'éducation et par les avis du Collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche (avis du 21 mai 2021, du 17 février 2023 et du 29 mars 2024). La reconnaissance de la liberté académique constitue l'essence même de notre institution, qui la revendique fièrement depuis presque cinq cents ans. Cette liberté ne saurait être ignorante des obligations que lui impose sa responsabilité et l'adhésion aux valeurs qui fondent la communauté scientifique : sérénité des débats, pluralité des analyses et des perspectives, justification des sources et des méthodes, rationalité des arguments, et respect de l'intégrité scientifique.

Face à la polémique mais aussi aux risques qui se manifestent autour de ce colloque, il a d'abord été suggéré au comité scientifique que l'événement se tienne à huis-clos, solution qui ne s'est pas révélée possible. Or il incombe aussi à l'Administrateur du Collège de France de garantir la

sécurité du personnel du Collège de France, ainsi que de ses auditeurs, et d'éviter tout risque quant à l'ordre public.

Par conséquent, et au regard de tout ce qui précède, l'Administrateur du Collège de France se voit dans l'obligation en tant que chef d'établissement, responsable de la sécurité des biens et des personnes ainsi que de la sérénité des événements tenus dans l'enceinte du Collège de France, d'annuler la manifestation prévue les 13 et 14 novembre prochains.

Thomas Römer
Administrateur du Collège de France

Contact presse & médias

David Adjemian
+ 33 1 44 27 10 18
presse@college-de-france.fr